

# Rapport du Budget Primitif 2019 Ville de MALAKOFF



## Table des matières

Introduction .....	3
I) Section de fonctionnement.....	7
A) Les dépenses de fonctionnement .....	7
1) Structure des dépenses de fonctionnement .....	7
2) Charges à caractère général .....	10
3) Les dépenses de personnel.....	11
4) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales .	13
5) Les charges de gestion courante .....	13
6) Charges financières.....	13
7) Dépenses imprévues .....	14
8) Les dotations aux amortissements : .....	14
B) Les recettes de fonctionnement .....	14
1) Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales .....	15
2) Les dotations versées par l'Etat .....	15
3) La fiscalité locale.....	16
4) L'attribution de compensation.....	17
5) Les produits de gestion courante .....	18
6) Les autres recettes.....	18
C) Equilibre budgétaire .....	19
II) Section d'investissement .....	20
A) Les dépenses d'investissement .....	20
1) Programme d'investissement 2019.....	20
2) Le remboursement du capital de la dette .....	23
3) Les reports .....	23
B) Le financement des projets d'investissements.....	24
1) FCTVA et la taxe d'aménagement .....	24
2) A la recherche de financements publics .....	25
c) Produits des cessions d'immobilisations .....	25
d) Le recours à l'emprunt.....	25
III) La structure de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 .....	26

## **Introduction**

Faire « une Ville pour tous » tournée vers l'avenir et respectueuse de son histoire et de la diversité de ses quartiers et de ses habitants, voilà l'ambition politique portée par la municipalité malgré les grandes difficultés imposées par la politique gouvernementale.

Le budget 2019 contribue à la mise en œuvre du projet porté par la Municipalité en conjuguant l'exigence d'un service public de qualité au bénéfice des Malakoffiotes et Malakoffiots, et une politique d'investissement ambitieuse, en structures de proximité comme en équipements à rayonnement communal.

Les 3 priorités exposées lors du débat d'orientation budgétaire y trouvent leur concrétisation : politiques de solidarité et de développement de la démocratie locale, accompagnement des jeunes vers l'autonomie, transition écologique pour une ville durable et agréable.

Par leur important travail, les services de la Ville et leurs agents font vivre le service public chaque jour. Le travail de préparation budgétaire traduit cette coopération forte entre les élus, porteurs d'une responsabilité donnée par les électeurs, et l'Administration qui agit quotidiennement en lien avec la population.

### 1. Une ville solidaire et citoyenne

Les ambitions de la municipalité revendiquent la citoyenneté comme force motrice des projets de la ville et comme une richesse pour la construction d'une société plus juste et plus durable. En matière de démocratie locale, 2018 a vu se concrétiser Malakoff raconte Malakoff, le droit de saisine du Conseil municipal, les balades dans les quartiers, la concertation sur l'Espace Jeunesse, les échanges en direct sur les réseaux sociaux, le Conseil de crèche, création ou relance des comités d'usagers des MQ et CCAS, l'officialisation d'un Conseil de la vie associative.

Les nouvelles actions de la démocratie locale s'inscrivent en complémentarité de toutes celles qui visent à partager l'action municipale avec les citoyens dans toutes les politiques publiques : réunions publiques, concertation sur les projets urbains, Conseils de quartier, conseil de la jeunesse... Budget transversal à différentes directions (démocratie locale, urbanisme, vie des quartiers, etc.), la démocratie est le fil rouge de l'action du service public local.

Pour 2019, l'événement populaire Malakoff raconte Malakoff sera reconduit. La mise en place du Conseil de la vie Associative avec l'évolution de la MVA en Maison des associations et des citoyens sera accompagnée par des actions de co-construction du projet.

Les outils de démocratie de proximité (les conseils de quartier, balades de quartier, rendez-vous citoyens) seront consolidés. Des projets participatifs et appels à projet sont proposés en reconduction, comme pour la Fête de la ville, ou en nouvelles actions comme le projet participatif de requalification des quartiers Sud ou sur le projet d'urbanisme transitoire.

Ces actions doivent s'appuyer sur un service public conforté. Il peut exister des barrières réelles ou symboliques qui tiennent certains habitants éloignés de la vie démocratique. Assurer l'égalité et l'accès aux droits, vivre dans la dignité, sont des préalables essentiels pour que chacun puisse prendre toute sa place dans la vie de la cité. Ainsi, nos budgets dédiés aux actions de solidarité sont maintenus et nos politiques publiques sectorielles nourries des enseignements de l'Analyse des Besoins Sociaux et par le Diagnostic territorial de santé. La lutte contre l'exclusion et l'isolement est renforcée : aide aux vacances pour les familles et seniors, offre estivale, fête de quartier, rencontres intergénérationnelles, échange de savoirs. La prévention de la lutte contre les expulsions est elle-aussi poursuivie avec des actions de coordination bailleurs/CCAS/EDAS. Est également engagé le développement des aides d'urgences pour les publics vulnérables, avec notamment la mise en place de plans grand froid et grandes chaleurs.

## 2. Une ville émancipatrice pour nos jeunes

Nous considérons que les jeunessees sont à Malakoff un investissement d'avenir, et que la vitalité d'une société se mesure aux moyens qu'elle offre aux jeunes de s'émanciper, de construire leur avenir et de leur assurer les moyens de réaliser les virtualités multiples qu'ils portent en eux.

Nous refusons à la fois l'indifférence et l'instrumentalisation ; à l'inverse, nous considérons les jeunessees de Malakoff dans leur richesse, leurs diversités, leurs identités multiples et partagées, et construisons en regard des politiques qui prennent appui sur la variété des profils, des parcours et des ambitions pour accompagner leur émancipation et leur autonomie.

Cette ambition se décline à tous les niveaux et à tous les âges, de la petite enfance, avec la mise en place d'un Forum petite enfance ou encore la reconstruction de la crèche Wilson – investissement prioritaire parmi nos équipements publics - jusqu'aux jeunes à l'orée de la vie active. L'école est, évidemment un espace important de socialisation et de découverte du monde dans laquelle la collectivité puisse investir utilement. L'année 2019 verra la fin des travaux de rénovation de l'école maternelle Paul Bert, mais aussi se construire le nouveau projet éducatif territorial, avec des rythmes mieux adaptés aux temps d'apprentissage et de loisirs des enfants, et de nouveaux investissements dans les activités périscolaires avec les NAP qui resteront bien entendu gratuites pour être accessibles à tous. L'accompagnement des ATSEM dans une meilleure prise en compte de leurs statuts, de leurs missions et de leurs pratiques professionnelles participe de cette ambition.

Ce vaste mouvement d'amélioration et de meilleure appréhension des besoins des jeunes et de leurs familles se poursuit dans l'évolution de l'offre dispensée dans les centres de vacances, au cœur de l'identité de notre ville, et qui font vivre au quotidien les valeurs et les richesses de l'éducation populaire. La programmation des séjours est enrichie et s'adapte mieux aux besoins remontés du terrain, et les modalités d'inscription ont été réinterrogées pour faciliter la vie quotidienne des familles.

Les engagements financiers promus par ce budget primitif prévoient également le renforcement des dispositifs plus spécifiquement dédiés aux jeunes, afin de soutenir leurs projets et la réalisation de leurs aspirations. La réalisation d'un espace jeunesse, en plein cœur de ville, répond à cet objectif en plaçant les jeunes eux-mêmes au centre de la construction du projet d'équipement, afin qu'il réponde plus efficacement à leurs besoins et à leurs attentes.

La soirée Jeunes Talents, dont la première édition se tiendra le 22 février prochain, a vocation dans ce mouvement d'ensemble à valoriser l'engagement citoyen, artistique, sportif ou culturel des jeunes dans la cité et de donner à voir les potentialités fortes dont ils sont porteurs.

Enfin, un nouvel élément structurant de nos politiques publiques dédiées aux jeunes sera mis en place en 2019, avec le déploiement à large échelle du réseau de réussite solidaire, qui rassemble et coordonne l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets de toutes sortes – personnels, professionnels, culturels, humanitaires, etc. – et permettre ainsi la mise en lien des acteurs du territoire pour partager ainsi ambitions et réussites collectives à venir.

Emancipation, valorisation, autonomie et dynamisation des ressources locales sont donc au cœur des ambitions que nous portons pour les jeunes de Malakoff, afin qu'elles prennent toute leur place dans la réalité sociale de notre ville.

### 3. Ville durable et agréable

Les municipalités doivent devenir les chevilles ouvrières de la transition. Par leur proximité avec les citoyens, elles peuvent apporter des réponses concrètes et efficaces au défi social et environnemental à relever.

L'accès aux énergies renouvelables, dans notre contexte urbain contraint, est un axe structurant. L'étude de préfiguration d'un réseau de chaleur en géothermie, qui concernera plus de 6800 logements à Malakoff, se poursuit dans le respect du planning prévu. L'objectif est de mettre le service en fonctionnement à l'hiver 2022. En parallèle, des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux permettent de poursuivre la diminution de notre dépendance aux énergies fossiles. Le territoire Vallée Sud Grand Paris, titulaire de la compétence, mettra l'accent en 2019 sur la rénovation thermique et travaille à un partenariat avec une agence locale de l'énergie et du climat.

Malakoff, tout comme les villes de la Métropole du Grand Paris, subit aussi les pollutions atmosphériques et sonores liées à la saturation automobile. Le Plan global de déplacement, initié en 2018, se poursuivra en 2019 avec des phases de concertation suite aux propositions de scénarii. Un groupe de travail sur les mobilités douces sera relancé au sein de la Commission du développement durable pour prolonger ce Plan global et instaurer un espace de dialogue régulier avec les services concernés de la ville. La ville poursuit également l'évolution de sa flotte automobile par l'achat de 3 véhicules et 3 bornes de recharge avec l'aide de la Métropole du Grand Paris et du SIPERREC.

L'année 2019 verra également une évolution de la politique de végétalisation vers une gestion plus intégrée. Le service des espaces verts a expérimenté pour la première fois en 2018 le don de fleurs issues des jardinières retirées. Cette opération peu coûteuse a rencontré un grand succès auprès des Malakoffiot-e-s et sera reconduite. Une initiative de relance du permis de végétaliser, en lien avec la lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires, sera organisée.

Enfin, pour entamer un travail en profondeur sur la biodiversité, un diagnostic de nos espaces verts (y compris la ferme urbaine) et de l'état de nos arbres démarrera en début d'année. Une politique de gestion de l'arbre, finalisée dans une Charte de l'arbre, sera travaillée avec pour objectifs de préserver les îlots de fraîcheur, diversifier les variétés, limiter l'élagage et rendre

les arbres plus résistants aux agressions. Concernant les espaces verts municipaux, les achats de végétaux sont concentrés sur l'achat de plantes vivaces, plus résistantes et moins gourmandes en eau. Pour améliorer la convivialité dans nos parcs, des tables de pique-nique seront installées et le square Romain Rolland sera réaménagé avec le soutien financier de la Société du Grand Paris.

La propreté des rues de Malakoff a été déterminée comme une priorité municipale. Si le ressenti de propreté des habitants a pu s'améliorer ces dernières années, il nous faut poursuivre nos efforts.

Pour une meilleure cohérence, les services des espaces verts et du nettoyage ont été rapprochés en 2018. Un nouveau directeur est arrivé en juin pour piloter cette mise en œuvre et améliorer la transversalité. Les équipes seront équipées en 2019 par l'achat de 3 « Gloutons », une laveuse et un camion-plateau de grande capacité.

Une ville plus propre étant une ville moins salie, la politique de réduction des déchets à la source et d'amélioration du tri sera poursuivie avec notamment l'organisation de la journée citoyenne de la propreté. Une expérimentation « 0 déchet » sera menée sur 4 initiatives municipales majeures, à l'occasion des vœux de la municipalité, de Malakoff en fête, de la journée de brocante-ouverture des serres de la ville et de la journée citoyenne de la propreté.

Toujours dans le cadre de cette politique de lutte contre les déchets, deux cantines scolaires verront leurs biodéchets collectés et compostés dès le 1er semestre 2019.

Une expérimentation sera également menée, dans un 1er temps pour les bâtiments municipaux, sur la collecte et le recyclage de mégots. Si les actions sont concluantes, elles pourraient être étendues à l'espace public, avec une priorisation sur la place de l'Hôtel de ville, voire auprès des entreprises et commerces de la ville.

Le déploiement de ces politiques de développement durable ambitieuses génère un accroissement d'activité et nécessite un suivi plus important. Un.e ingénieur.e en développement durable sera donc recruté.e en 2019.

Dans le même temps, la ville mettra en place une verbalisation des dégradations de l'espace public (des déchets, salissures et dépôts sauvages). Un arrêté réglementant les incivilités, fixant le montant des amendes et de la prise en charge des frais de nettoyage, est à l'étude. En complément des effectifs de la garde urbaine, trois agents encadrant du service nettoyage seront assermentés.

Concernant plus particulièrement les dépôts sauvages, une expérimentation sera menée. Une dizaine d'appareils photos adaptés sera installée autour des points noirs et se déclencheront automatiquement lors de dépôts de déchets et gravats. Un travail avec le commissariat et le ministère de la Justice est en cours pour mettre en place une procédure de verbalisation sécurisée, simple et efficace.

Suite à la réforme du forfait post-stationnement, une réflexion a lieu avec les services de la garde urbaine pour améliorer les contrôles. En parallèle, la politique de stationnement et les emplacements seront revus dans le cadre du Plan global de déplacement.



## I) Section de fonctionnement

### A) Les dépenses de fonctionnement

En 2019, la section de fonctionnement présente un budget à hauteur de **60 162 927,10 €**.

#### 1) Structure des dépenses de fonctionnement

##### a) Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques

<b>EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2019</b>
Masse salariale	31 000 000 €
Remboursement mises à disposition	1 400 000 €
Total budget des services	11 201 350 €
Subventions aux personnes morales de droit privé *	830 170 €
Intérêts de la dette	920 000 €
FCCT	8 450 000 €
FPIC	490 000 €
Autofinancement	5 473 907,10 €
Dépenses imprévues	100 000 €
Autres dépenses	297 500 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 162 927,10 €</b>

\* Les subventions « projets » liées à la culture se trouvent dans le budget de la Direction.



*b) Zoom sur les dépenses de fonctionnement par Direction hors ressources humaines*

<i>Direction</i>	<i>BP 2019</i>	<i>commentaires</i>
Communication/Reprographie	520 000 €	
Aménagement	610 000 €	
Education	795 000 €	
Entretien/Restauration	1 670 000 €	
Culture	245 000 €	
Initiatives Publiques et Vie Associative	188 000 €	
Finances	525 000 €	
Affaires générales/archives/Etat civil	320 000 €	Affectation du budget sur la bonne direction / simple transfert entre services
Démocratie participative/Développement durable	170 000 €	
Informatique et Télécommunication	360 000 €	
Droits des femmes	18 500 €	
Solidarité Internationale	36 000 €	Projet NGOGOM financé
Prévention/Tranquillité publique	190 000 €	
Garage municipal	380 000 €	
Direction des services techniques : administration	3 000 €	
Bâtiments	1 987 000 €	
Cadre de vie	524 000 €	
Voirie	180 000 €	
Sports	30 000 €	
CCAS (subvention)	579 000 €	



Foyers résidences	103 000 €	
Jeunesse	150 000 €	
Petite enfance	377 850 €	
Centres sociaux	180 000 €	Inscription de la totalité crédits alloués à l'action « Prenez l'été »
Santé	495 000 €	
Ressources humaines	565 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>11 201 350 €</b>	

*c) Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire*

CHAP	OPERATIONS REELLES	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>10 434 674</b>	<b>10 076 213</b>	<b>-3,44%</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et assimilés</b>	<b>30 748 900</b>	<b>32 400 000*</b>	<b>5,37%</b>
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>513 278</b>	<b>503 000</b>	<b>-2,00%</b>
	<i>dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	<i>513 278</i>	<i>490 000</i>	<i>-4,54%</i>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 200 087</b>	<b>10 530 807</b>	<b>3,24%</b>
	<i>dont contribution au fonds de compensation des charges transférées (FCCT)</i>	<i>8 273 156</i>	<i>8 450 000</i>	<i>2,14%</i>
	<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	<i>850 000</i>	<i>850 000</i>	<i>0,00%</i>
	<i>dont subvention d'équilibre au CCAS</i>	<i>535 074</i>	<i>579 000</i>	<i>8,21%</i>
	<i>dont frais de mission, de formation et de cotisations des élus</i>	<i>297 500</i>	<i>297 500</i>	<i>0,00%</i>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 010 000</b>	<b>925 000</b>	<b>-8,42%</b>
	<i>dont intérêts de la dette</i>	<i>1 000 000</i>	<i>920 000</i>	<i>-8,00%</i>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 568 492</b>	<b>61 000</b>	<b>-96,11%</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>93 000</b>	<b>93 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>200 000</b>	<b>100 000</b>	<b>-50,00%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 768 431</b>	<b>54 689 020</b>	<b>-0,14%</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)</b>	<b>7 141 360</b>	<b>5 473 907,10</b>	<b>-23,35%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 141 360</b>	<b>5 473 907,10</b>	<b>-23,35%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>61 909 791</b>	<b>60 162 927,10</b>	<b>-2,82%</b>

\*cette somme prend en compte les remboursements concernant la mise à disposition du personnel des ex-crèches personnels départementales et de la SAIEM

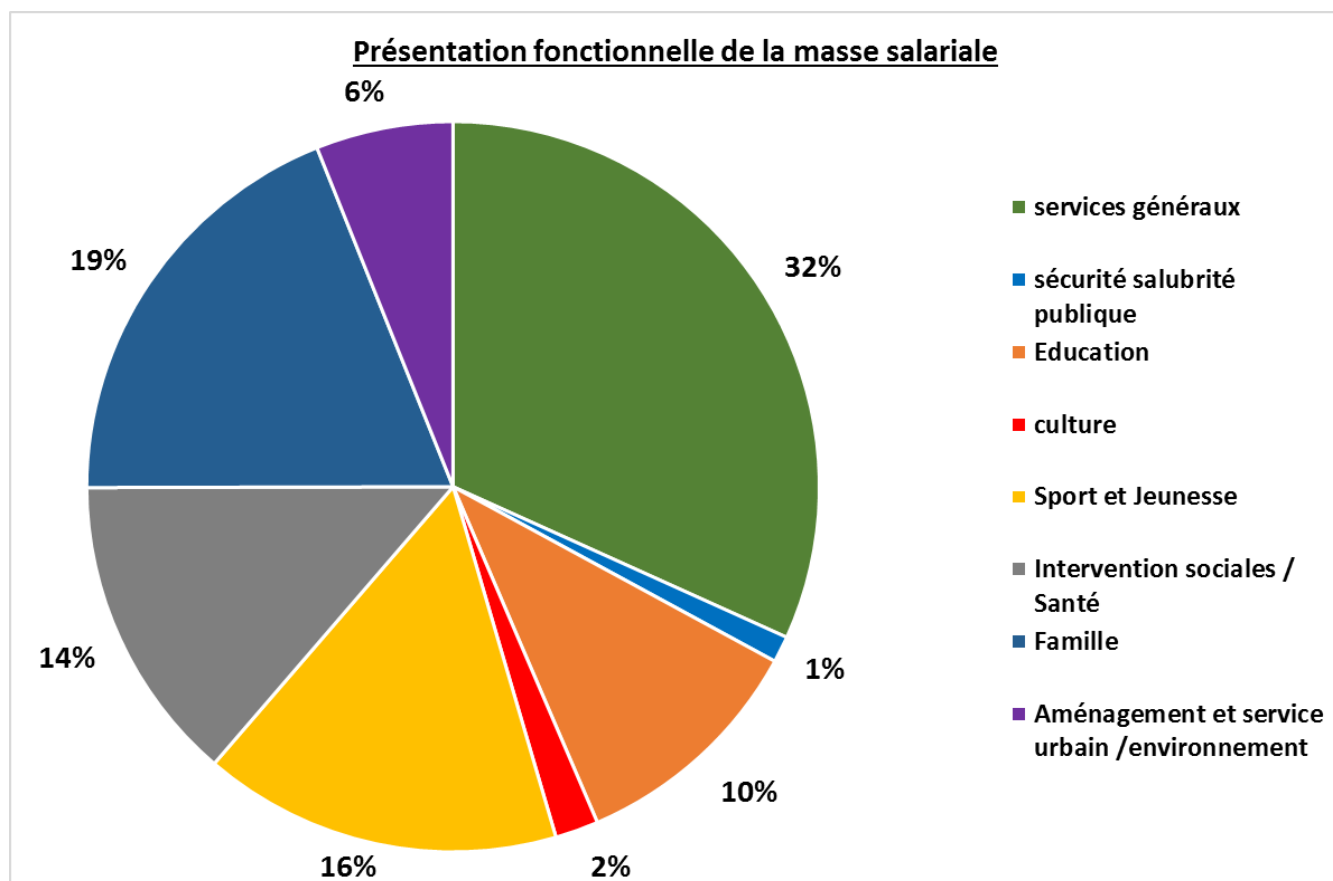
## 2) Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à **10 076 213 €**, en baisse de 3,44 % par rapport au budget 2018 et regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services.

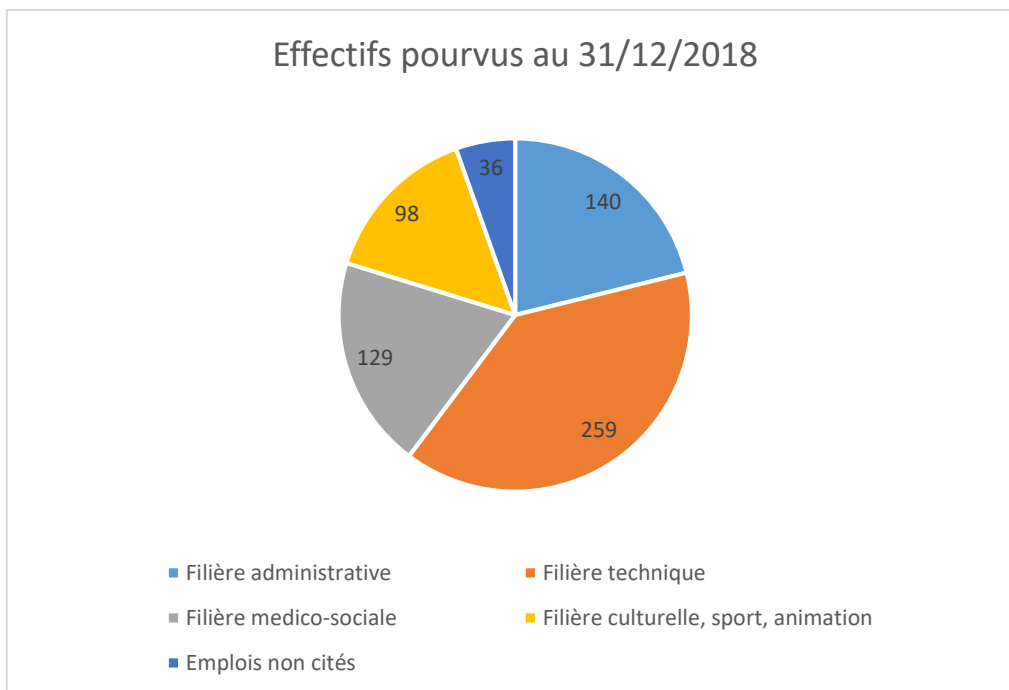


### 3) Les dépenses de personnel

#### a) Caractéristiques de la masse salariale



TOTAL GENERAL DES AGENTS	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Temps Non Complet
	760	662	47



b) La prévision budgétaire pour 2019

Les charges de personnel inscrites au BP 2019 s'élèvent à **31 000 000 €** soit une hausse de 1.25% par rapport au montant budgété en 2018 (BP+DM) qui s'explique en partie par des facteurs exogènes à la collectivité.

Cette hausse résulte de la progression spontanée liée au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de carrières des agents) mais aussi de la reprise de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » (PPCR) décidée par l'état après une année de gel en 2018.

Le coût supporté par la collectivité pour l'organisation des élections européennes en 2019 est estimé à 45 000 €.

Cette progression s'explique aussi par :

- La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en année pleine pour un montant d'environ 600 000 € ;
- Les recrutements et les remplacements du personnel des ex-crèches départementales au sein de la ville, dont le coût est entièrement remboursé par le Département. Ainsi le nombre d'agents par la ville est passé de 7 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 36 au 31 décembre 2017 puis à 42 actuellement.

A cela s'ajoute la mise à disposition du personnel des ex-crèches départementales remboursé par le Département et les cotisations retraite pour le compte de la SAIEM Malakoff habitat soit **1 400 000 €** en dépenses et **1 400 000 €** en recettes.

#### **4) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis 2017, le FPIC a été fixé à 1 milliard d'euros et son montant a été gelé pour les années à venir.

Le montant inscrit au BP 2019, de **490 000 €**, se base sur le montant notifié en 2018 de la répartition de la contribution au titre du FPIC des communes membres de l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

#### **5) Les charges de gestion courante**

##### *a) Les subventions*

Le montant des subventions aux personnes de droit privé s'élève à **850 000 €** en 2019. Le choix de la municipalité est de reconduire à l'identique le soutien apporté aux associations et aux partenariats avec les associations.

L'enveloppe de subventions 2019 est répartie entre le financement des partenariats associatifs sur le budget de la culture, le soutien global aux associations et aux subventions versées dans le cadre du contrat de développement signé avec le département.

##### *b) Subvention d'équilibre versée au CCAS*

Après étude des comptes du CCAS et de ses projets 2019, la subvention d'équilibre versée au CCAS a été évaluée à **579 000 €**. La poursuite de la réaffectation des paies des agents rattachés au CCAS sur le budget de l'établissement explique la hausse de la subvention sur 2019. Ces dépenses de personnel sont transférées au CCAS et n'apparaissent plus sur les dépenses de personnel de la ville.

##### *c) Les autres dépenses de gestion courante : la contribution au fonds de compensation des charges transférées (FCCT)*

La prévision inscrite au BP 2019 s'élève à **8 450 000 €**. Ce montant est en hausse par rapport à l'année dernière actant le transfert de la compétence aménagement, l'augmentation de la subvention au théâtre 71 à hauteur de 27 000 € supportée par la ville de Malakoff.

#### **6) Charges financières**

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges de fonctionnement et de gestion relatives aux emprunts. C'est ici que sont inscrites les dépenses liées au remboursement des intérêts. Les intérêts sont en baisse de 80 000 € sur le budget primitif 2019.

L'estimation se base sur les échéances des emprunts en cours à payer sur 2019 mais aussi sur le maintien à un niveau particulièrement bas voir nul des taux d'intérêts.

61 875 € ont été budgétés pour le remboursement des intérêts des 2 prêts relais contractés pour le financement de l'avance en compte courant d'associé versée à la SAIEM Malakoff Habitat. Les prêts relais sont réétudiés en 2019.

#### **7) Dépenses imprévues**

Une enveloppe provisionnelle de **100 000 €** est constituée pour permettre le financement de dépenses imprévues de fonctionnement qui se présenteraient en cours d'exercice. L'enveloppe a été revue de moitié afin de permettre de financer les projets prioritaires prévus sur 2019.

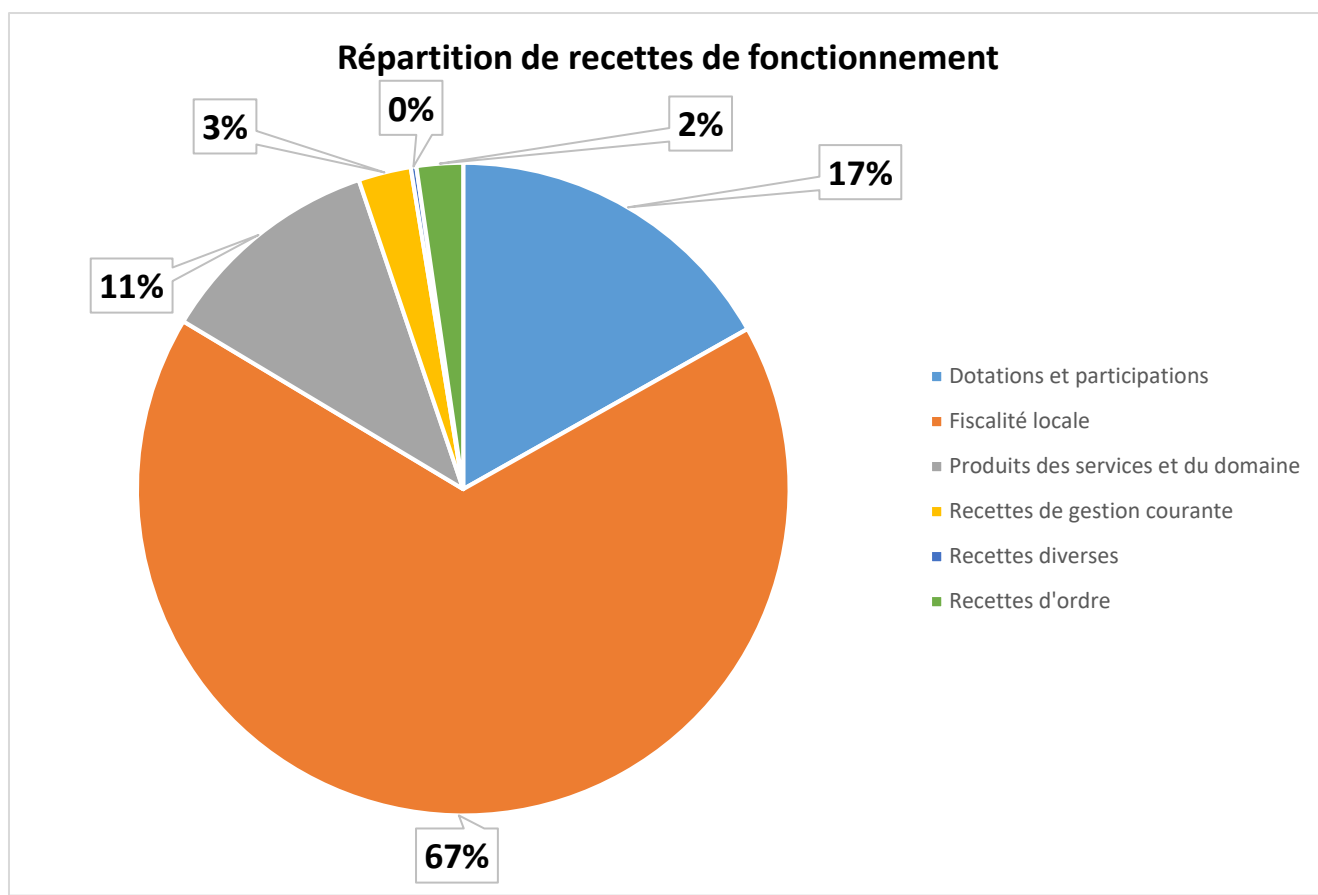
#### **8) Les dotations aux amortissements :**

Les dotations aux amortissements sont en recul de manière exceptionnelle cette année pour 2 raisons. Par délibération du 20 juin 2018, la ville de Malakoff n'amortit plus que les immobilisations obligatoires prévues à l'article R.2321-1 du CGCT. Conjointement à cette décision, un travail a été mené en 2018 afin de faire coïncider l'inventaire comptable à l'inventaire physique.

Cela a permis de soulager la pression sur la section de fonctionnement et dégager de nouvelles marges de manœuvre. Toutefois, cela a également pour conséquence de réduire d'autant la recette d'investissement que représentent les dotations aux amortissements.

### **B) Les recettes de fonctionnement**

Cette année, le résultat de l'exercice 2018 ne sera pas repris par anticipation lors du BP 2019. Il sera repris par conséquent après le vote du compte administratif 2018 dans le cadre du vote d'un budget supplémentaire qui reprendra les résultats de l'exercice 2018. De nouvelles dépenses nécessaires au fonctionnement des services n'ayant pas été prévues au BP pourront être budgétées dans la limite du résultat de l'exercice 2018.



## 1) Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, à son article 13, prévoit pour les collectivités territoriales un plan d'économies de 13 milliards d'euros.

Pour ce faire, des contrats permettant d'aboutir au respect de ces objectifs nationaux seront conclus entre l'Etat et certaines collectivités locales. Les collectivités concernées par ces contrats sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros, ce qui exclut pour cette année Malakoff du champ d'application de cette mesure. Les dépenses réelles de fonctionnement pour la ville en 2018 s'élèvent à 54 689 020 €.

## 2) Les dotations versées par l'Etat

### a) La dotation forfaitaire

Dans le projet de loi de finances pour 2019, comme en 2018, il n'est pas prévu de baisse de la dotation forfaitaire inscrite au Budget de l'Etat.

Toutefois, malgré un gel de la dotation forfaitaire depuis 2018, la dotation forfaitaire perçue par Malakoff a enregistré une baisse en 2018 par rapport à 2017, en cause le bouleversement de

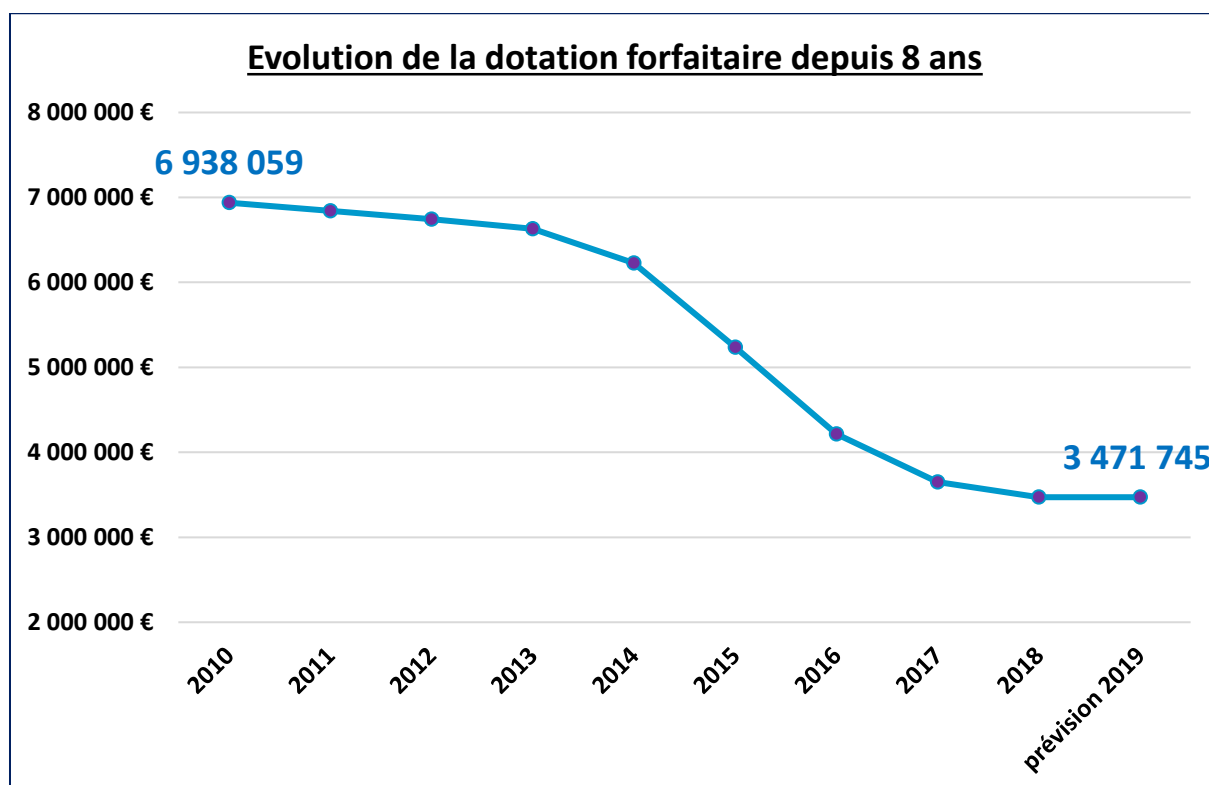
la carte intercommunale au 1er janvier 2016 et l'évolution propre de la commune. Cette dotation est répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. La DGF répartie en 2018 était fondée sur le potentiel financier 2017 et sur des critères communaux et intercommunaux qui avaient évolués du fait du nouveau territoire.

Le phénomène de baisse ne devait pas se reproduire pour cause de changement de la carte intercommunale prévue en 2019 mais le gouvernement reste prudent sur les modalités de répartition et de ses effets en 2019.

La dotation forfaitaire tient aussi compte des critères suivants : le taux de logements sociaux sur la ville, le revenu par habitant mais l'évolution de la population DGF. La variation à la hausse ou à la baisse de ces critères engendrera une évolution du montant à percevoir de la dotation en 2019.

Pour 2019, le montant perçu en 2018 devrait être reconduit à l'identique.

Pour autant, le montant de la dotation forfaitaire a drastiquement baissé en 8 années pour accusé une baisse de 3 446 314 € entre le montant perçu en 2010 et en 2018.



b) La dotation de solidarité urbaine (DSU)

La loi de finances pour 2019 majore de 180 M€ les dotations de péréquation des communes à répartir entre les collectivités, 90M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR. L'estimation pour le BP 2019 est prudente et se base sur le réalisé 2018 soit **329 139 €**.

3) La fiscalité locale



a) Les recettes fiscales en 2018

Le produit des taxes locales est estimé à **23 000 000 €** en 2018. La prévision d'évolution du produit de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le bâti et sur le non bâti se base sur le taux de revalorisation des bases fiscales.

BP 2018	Produit des 3 taxes 2018	BP 2019
<b>21 630 000 €</b>	<b>22 556 991 €</b>	<b>23 000 000 €</b>

En 2019, les taux votés en 2015 resteront inchangés. En 2019, malgré un contexte contraint, la municipalité décide de ne pas augmenter les taux votés en 2015. Le produit des 3 taxes est estimé à 23 000 000 € sur l'exercice 2019.

La prévision d'évolution du produit de la TH, TF et TFNB a été calculée sur la base du taux de revalorisation des bases fiscales et sur une perspective d'évolution physique des bases favorable.

b) Focus sur les réformes fiscales en cours et à venir

Conformément au calendrier adopté dans loi de finances pour 2018, la suppression de la taxe d'habitation se poursuit en 2019 pour 80% des ménages, dégrèvement soumis aux conditions de ressources. Pour rappel, le dégrèvement est progressif : 33 % en 2018, 66 % en 2019 et 100 % en 2020.

Sur la commune de Malakoff, 8 334 foyers sur 16 744 ont pu bénéficier de cette réforme soit 49.77%. Le montant global de cette exonération pour Malakoff s'élève à 1 089 427 €.

Le coût de cette mesure pour l'Etat est estimé 3.8 milliards d'euros en 2019 et à plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser cette perte pour les collectivités, l'Etat s'est en effet engagé à prendre en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur sur les impositions 2017. Pour le moment, le principe du dégrèvement permet aux communes de conserver leur pouvoir de modification des taux et de bénéficier du produit fiscal.

Même si le mécanisme choisi, celui du dégrèvement permet aux collectivités d'être entièrement compensées, rien ne garantit que ce mécanisme perdure, ce qui introduit une incertitude de plus pour l'avenir, et complique encore la gestion de nos finances.

**4) L'attribution de compensation**

La prévision de **12 984 199 €** inscrite au budget 2019 se base sur la notification 2018 et sur le rapport de la CLECT du 27 septembre qui acte le transfert de la compétence environnement à la MGP.

L'attribution de compensation est constituée de :

- L'attribution de compensation : 7 623 954 €
- La majoration de la dotation de la compensation de la part salaires (DCPS) : 5 360 245 €

Afin de respecter le principe de neutralité budgétaire, la ville reverse à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, la part de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'elle a la charge de prélever au profit du territoire, majorée de la fraction d'attribution de compensation perçue par la commune au titre de la dotation de compensation part salaire. Ce sont ces éléments qui entrent dans le calcul du FCCT reversé au territoire (8 450 000 €).

## 5) Les produits de gestion courante

Les recettes sont estimées à 6 652 129,99 € pour 2018.

Pour 2019, les recettes ont été estimées au plus près de celles réalisées en 2018

Ce chapitre budgétaire regroupe principalement les recettes des services qui font l'objet d'une facturation aux usagers tels que la restauration municipale, les soins pratiqués au CMS, la participation des familles à l'accueil de loisirs ou aux centres de vacances...

## 6) Les autres recettes

- La participation des autres organismes au fonctionnement des services publics tels que les crèches, centres sociaux et le SIAD (en particulier la CAF, ARS) : 3 388 643,87 €
- Les revenus des immeubles (paiement des loyers) : **1 267 350 €**
- Les redevances sur les droits de stationnement et location de voie publique devraient s'élever à 450 000 € en 2019. La mise en place du forfait post stationnement devrait générer une recette estimée à 122 000 €.
- La péréquation horizontale – FSRIF : **724 023 €**. L'estimation se base sur le montant perçu en 2018. Le FSRIF accuse une baisse significative par rapport au montant perçu en 2017 pour les mêmes raisons que la DGF.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation : le BP 2019 prévoit des droits de mutation à hauteur de **2 189 558 €**. L'estimation a été réalisée à partir des déclarations d'intention d'aliéner dernier semestre 2017 / premier semestre 2018.
- La dotation générale de décentralisation : cette dotation est destinée à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé. Le montant inscrit au BP 2019 est de **262 000 €**.
- Les diverses taxes relativement stables ces dernières années : la taxe sur la consommation finale d'électricité : **300 000 €** sur la base du réalisé 2018, la taxe de séjour : **250 000 €** tenant compte les nouveaux tarifs votés en 2018, la taxe locale sur la publicité extérieure : **130 000 €**.

### C) Equilibre budgétaire

DETERMINATION DE L'EPARGNE	BP 2018*	BP 2019*	EVOLUTION
Recettes de gestion	59 142 806	58 707 368,74	-0,74%
Dépenses de gestion	53 665 432	53 676 020,00	0,02%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 477 374</b>	<b>5 031 349</b>	<b>-8,14%</b>
Charges financières	1 010 000	920 000,00	-8,91%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>4 467 374</b>	<b>4 111 349</b>	<b>-7,97%</b>
Remboursement du capital de l'emprunt	3 335 175	3 474 679,00	4,18%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 132 199</b>	<b>636 670</b>	<b>-43,77%</b>

*\*Y compris recettes et dépenses exceptionnelles*

Il est à noter que La qualité des comptes de la ville de Malakoff s'élève à 19,2/20. Cette note est attribuée par la Trésorerie de Montrouge. La moyenne départementale s'élève à 17,1

## **II) Section d'investissement**

La politique de désendettement menée depuis plusieurs années a libéré des marges de manœuvre pour mener une politique volontariste d'investissement (entretien du patrimoine mais aussi développement des équipements).

### **A) Les dépenses d'investissement**

En 2019, la section d'investissement présente un budget à hauteur de **25 301 051,93 €**. La Ville souhaite encore une fois miser sur un programme d'investissement fort et ambitieux. L'objectif étant d'allier à la fois les enjeux de préservation et d'amélioration du patrimoine actuel mais aussi de développement de nouveaux équipements de service public.

#### **1) Programme d'investissement 2019**

##### *a) Les grandes opérations*



**\*lancement des travaux de la trésorerie**



*\*Visite du chantier de l'école maternelle Paul Bert*

SERVICE	OPERATION	BP 2019	Principaux Financement public attendu en 2019
<b>BATIMENTS</b>	<b>Total</b>	<b>8 291 000</b>	<b>2 005 000</b>
<i>Principaux travaux</i>	dont Extension et Amélioration thermique de l'école maternelle Paul Bert	1 875 000	
	dont Rénovation de l'ancienne trésorerie	1 510 000	
	dont Construction du CTM	850 000	500 000
	dont Démolition et reconstruction WILSON	800 000	800 000
	dont Rénovation du marché couvert	570 000	350 000
	dont Entretien et Maintenance	1 890 000	
<b>VOIRIE</b>	<b>Total</b>	<b>3 220 000</b>	<b>1 200 000</b>
<i>Principaux travaux</i>	dont la modernisation des infrastructures	1 575 000	1 200 000
	dont le gros entretien des infrastructures de voirie	440 000	
	dont la réhabilitation des couches de roulement	200 000	
	Travaux et jeux dans les écoles, crèches, et centres de loisirs	300 000	
	Jeux pour enfants	100 000	
<b>ESPACES VERTS</b>	<b>Gros entretien des espaces verts</b>	<b>758 000</b>	<b>250 000</b>
	Dont ferme urbaine Square Corsico	198 000	
	Dont plantation d'arbres et d'arbustes	40 000	
<b>NETTOIEMENT</b>	<b>Total</b>	<b>34 000</b>	
<b>GARAGE</b>	<b>Renouvellement du parc de véhicules</b>	<b>508 000</b>	<b>110 000</b>
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>Total</b>	<b>299 000</b>	
<b>TOTALES DES OPERATIONS PREVUES EN 2019</b>		<b>13 110 000</b>	<b>3 575 000</b>
<b>INVESTISSEMENTS COURANTS DES SERVICES</b>		<b>1 054 713</b>	

## b) Les opérations d'aménagement



### \*concertation autour du projet PORTE DE MALAKOFF

Les études du quartier Barbusse se dérouleront également sur 2019 pour un montant de 168 000 €.

Par ailleurs, la ville prévoit d'acquérir en 2019, pour mener à bien ses projets, les locaux de l'ancienne CPAM pour un montant 1 692 000 €, la future crèche VARLIN en VEFA sur 3 ans et de procéder à des régularisations voirie/garage.

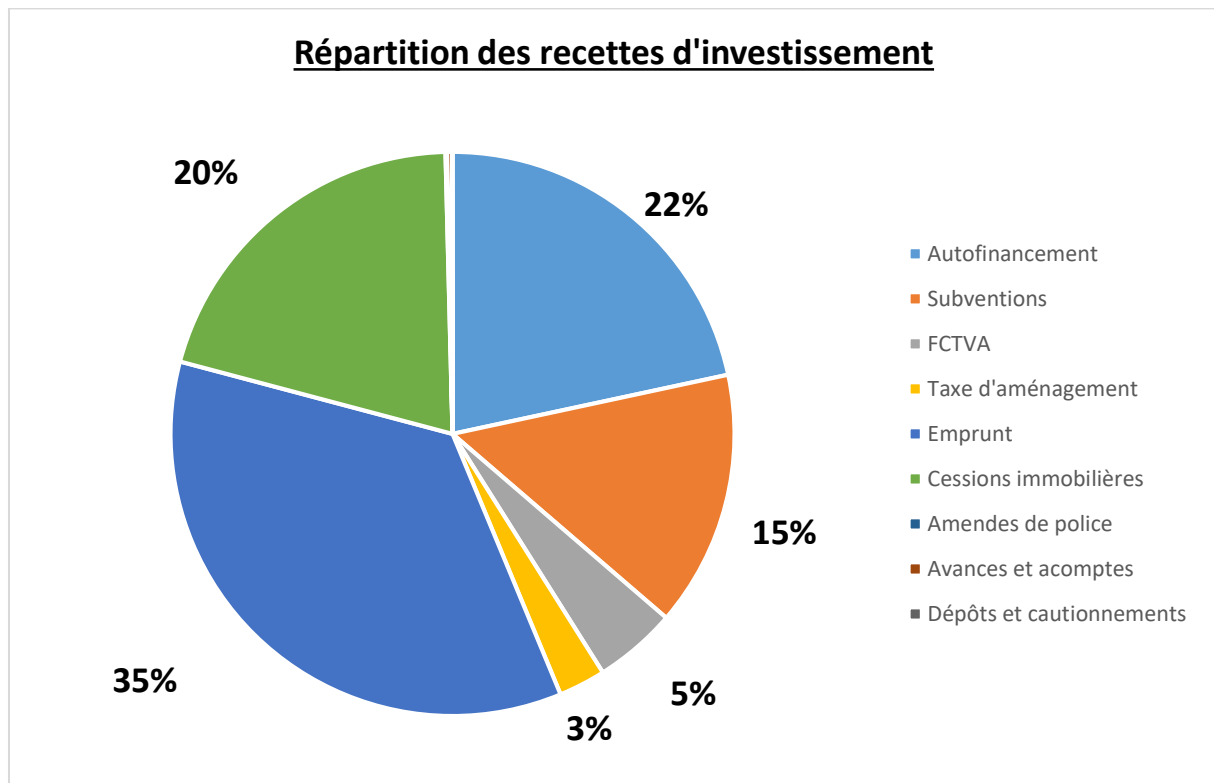
## **2) Le remboursement du capital de la dette**

Le remboursement de la dette en capital inscrit au BP 2019 est haussé. Il s'élève à 3 474 679 € en 2019. Il tient compte de l'amortissement à compter de 2018 d'emprunts souscrits en 2015 mais aussi des emprunts mobilisés en fin d'exercice 2018 afin de ne pas dégager un déficit en section d'investissement qui aurait pénalisé l'exercice 2019.

## **3) Les reports**

La somme des reports s'élève à 3 589 830,73 €.

## **B) Le financement des projets d'investissements**



### **1) FCTVA et la taxe d'aménagement**

#### *a) FCTVA*

Le Fonds de compensation de la TVA assure aux collectivités locales la compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles supportent dans leurs dépenses d'investissement. Le FCTVA ne s'applique qu'aux dépenses éligibles répondant à un certain nombre de critères. Il est calculé sur les dépenses N-1 en appliquant un taux de 16.404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

La prévision 2019 s'élève à **1 200 000 €**.

#### *b) Taxe d'aménagement*

Pour rappel, la législation avait permis aux métropoles d'instituer une part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement. Le bureau de la Métropole du Grand Paris (MGP) en date du 14 juin 2016 a émis une délibération de principe visant à ce que la taxe d'aménagement soit restituée aux communes.

La taxe d'aménagement est une taxe locale perçue sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un permis de construire ou une déclaration préalable. C'est une recette dynamique ces dernières années du fait de la mise en œuvre du nouveau PLU.



A ce titre, la prévision de taxe d'aménagement prévue au BP 2019 s'élève à 681 000 €. Cette année, elle est en forte évolution grâce au projet SAFRAN. Ce dernier, à lui seul, devrait générer 1 160 000 € payables en 2 fois sur 2 ans

## **2) A la recherche de financements publics**

Au-delà, de l'autofinancement et du recours à l'emprunt, du FCTVA et autres, la Ville sollicite, dans le cadre de ses projets et de son activité quotidienne, une participation financière des diverses structures tant publiques que privées.

On peut ainsi évoquer la contractualisation avec le Département. De plus, certaines opérations éligibles aux appels à projets lancés notamment par l'Etat, ou la Métropole ont fait l'objet de dépôt de dossiers de demandes de subventions.

De ce fait, à ce jour, il a été possible d'inscrire des recettes à hauteur de 3 713 446,20 €. Pour les principales subventions, elles correspondent à :

- 150 000 versés par la Société du Grand Paris pour les travaux du square Romain Rolland;
- 840 000 € versés par la MGP pour le projet Corsico, la rénovation de la façade du marché, la piétonisation de la rue Béranger, la chaudière de l'école Guy Moquet et la flotte de véhicules ;
- 1 800 000 € du département dans le cadre de la contractualisation pour les travaux du boulevard Henri Barbusse, du centre technique municipal et de l'école maternelle Paul Bert ;
- 800 000 € du département dans le cadre de la municipalisation des crèches départementales pour la reconstruction de la crèche Wilson.

## **c) Produits des cessions d'immobilisations**

Le programme pluriannuel d'aménagement prévoit des cessions foncières à hauteur de 5 180 000 € pour 2019 dont voici les principales :

- Cession de l'hôtel av 12/février : 650 000 €
- Cession de l'ex-siège de l'USMM/Projet Safran : 1 027 000 €
- Cession du terrain nu Safran : 560 000 €
- Cession du terrain et pavillons Sabatier : 692 826 €
- Cession Saint Pierre du Perray : 600 000 €

## **d) Le recours à l'emprunt**

Le niveau d'emprunt inscrit au BP 2019 permettra notamment la mise en œuvre des grands projets définis par la municipalité tout en assurant l'équilibre budgétaire.

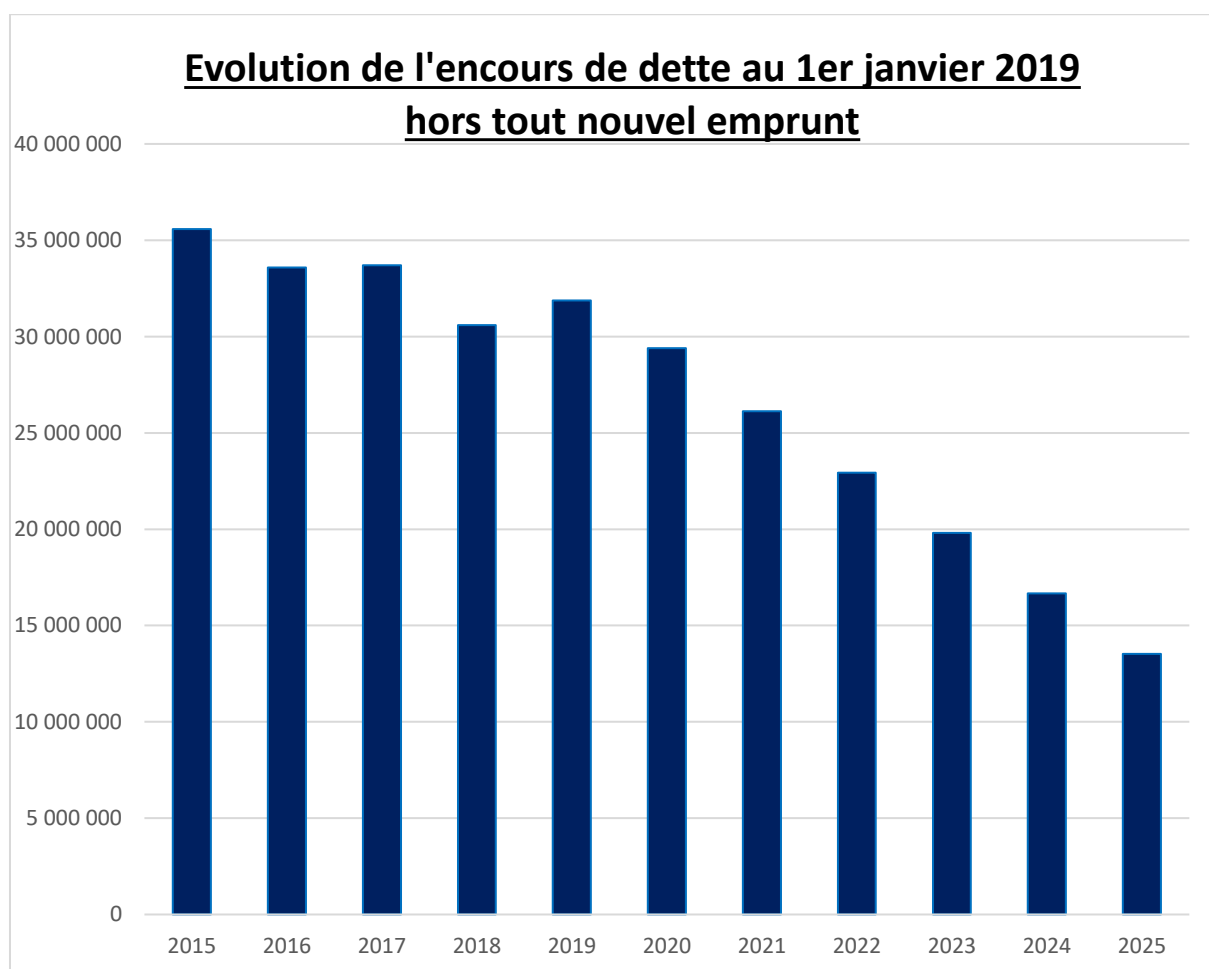
Le montant inscrit au BP 2019 s'élève à **8 952 198,63 €** et repose sur l'hypothèse d'un taux d'exécution à 100 % des investissements prévus. Le niveau de l'emprunt sera réévalué tout au long de l'exercice en fonction des besoins réels de financement.

### **III) La structure de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de la dette de la Ville de Malakoff s'élève à 31 867 101.53 €. A ce jour, la situation de cette dette est saine et maîtrisée, c'est le résultat d'une bonne gestion couplée à un contexte économiquement et financièrement favorable.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 évolue à la hausse par rapport à l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette hausse s'explique pour 2 raisons :

- les contrats d'emprunts souscrits en 2015 prévoyaient un déblocage des fonds progressif jusqu'en 2018 ;
- La souscription de 2 emprunts d'1 millions d'euros au total en fin d'exercice 2018. Ils ont permis de financer les investissements menés en 2018 mais aussi de ne pas présenter une section d'investissement en déséquilibre sur l'exercice en 2018.



Parallèlement à cela, la ville a continué à se désendetter et a mobilisé peu d'emprunts en 2018 par rapport au montant budgété.

Dans la droite ligne de ce qui a été fait les années précédentes, les nouveaux emprunts souscrits en 2018 sont classés 1A au regard de la charte GISSLER et répondent à cette même volonté de prudence. A ce jour, 100% de l'encours de dette de Malakoff relève d'emprunts à structure

simple (c'est-à-dire relevant de taux fixes ou variables simples, ou d'instruments de couverture simple et sur des indices en euro uniquement). Aucun emprunt structuré ou en devises ne figure dans l'encours.

De plus, actuellement, l'encours de dette des prêts à taux variable bénéficie d'une conjoncture particulièrement favorable car les taux sont bas voir négatifs.

Cette situation permet d'envisager de recourir de nouveau à l'emprunt pour financer ses projets d'investissement en 2019.

## SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2019

Montants en Euro

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	31 867
Nombre d'emprunts	47
Taux actuariel	3,26 %
Taux actuariel résiduel	2,71 %
Marge moyenne	0,40 %
Durée résiduelle	11 ans 01 mois
Duration résiduelle	05 ans 07 mois
Vie moyenne résiduelle	05 ans 09 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	31 867 101,53	100,00	47
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	0,00	0,00	0
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	1 080 000,00	3,39	2
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	12 425 200,15	38,99	20
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	1 125 000,00	3,53	2
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	17 236 901,38	54,09	23

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	23 129 401,45	72,58	30
TAG03M	3 317 916,50	10,41	7
LIVRET A	2 320 000,00	7,28	2
EURIBOR03M	2 149 783,58	6,75	6
TAM	500 000,00	1,57	1

Autres indices	450 000,00	1,41	1
----------------	------------	------	---

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
8.00% < taux	0,00	0,00	0
6.00% < taux <= 8.00%	0,00	0,00	0
5.00% < taux <= 6.00%	22 771,23	0,07	1
4.00% < taux <= 5.00%	12 522 583,79	39,30	17
3.00% < taux <= 4.00%	4 723 823,51	14,82	7
taux <= 3.00%	14 597 923,00	45,81	22

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Autres organismes privés	23 358 538,22	73,30	37
Autres organismes publics	8 508 563,31	26,70	10

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	210 709,87	0,66	3
de 2 à 5 ans	372 075,08	1,17	2
de 5 à 10 ans	18 986 235,06	59,58	32
de 10 à 15 ans	3 375 808,18	10,59	3
au-delà de 15 ans	8 922 273,34	28,00	7

Année	Encours de dette au 31/12	Encours de dette / habitant	Moyenne de la strate
<b>2015</b>	33 323	1083	1109
<b>2016</b>	32 561	1062	1095
<b>2017</b>	34 606	1125	1063
<b>2018</b>	31 867	1036	N.C